



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale de l'alimentation

**Service des Actions Sanitaires en Production
Primaire
Sous-direction de la Santé et de la Protection
Animales
Bureau de la Santé Animale**

Dossier suivi par : Sebastien WENDLING

Tél : 01 49 55 84 52

Ref. interne : 2003023

**Relevé de décisions de la réunion du Comité d'experts apicole
du CNOPSAV du 11/03/2020**

Liste des participants : Cf. annexe 1

Excusés : Confédération paysanne, Coordination rurale, Fédération française des apiculteurs professionnels, ANSES-ANMV.

La présidence de cette réunion est assurée par Virginie Alavoine, cheffe du service des actions sanitaires en production primaire de la DGAI.

Points abordés :

– **Approbation du relevé de décisions de la réunion du comité d'experts apicole du CNOPSAV du 16**

octobre 2020¹.

Ce relevé de décisions est approuvé à l'unanimité.

– Stratégie de filière en matière sanitaire (dont Stratégie Varroa et Formation sanitaire des apiculteurs)

Se référer aux présentations relatives :

- à la stratégie de filière en matière sanitaire proposée par l'InterApi – Interprofession des produits de la ruche, en annexe 2.
- à un projet d'Observatoire national Varroa, par l'Itsap-Institut de l'Abeille, en annexe 3.
- aux conclusions du groupe de travail 'formation sanitaire des apiculteurs', par la SNGTV, en annexe 4.

Au sujet de l'homologation de nouveaux médicaments vétérinaires anti-Varroa répondant aux besoins des apiculteurs, la DGAI indique qu'il n'est pas du ressort du Ministère d'accompagner techniquement et financièrement le dépôt d'un dossier d'AMM en vue d'une homologation. La DGAI a la possibilité d'échanger avec l'ANSES-ANMV une fois qu'un dossier d'homologation est déposé.

La DGAI confirme ne pas avoir envisagé la fin des programmes sanitaires d'élevages (PSE) départementaux. Le dimensionnement territorial des PSE, par exemple régional, peut être défini par la filière (et non par l'État).

La DGAI note avec satisfaction les avancées concernant le programme stratégique en matière sanitaire de la filière proposé par Interapi, dont Varroa. La DGAI rappelle que Varroa est un danger sanitaire de deuxième catégorie et qu'il appartient à la filière de préciser la stratégie, la DGAI pouvant apporter un appui.

Concernant la mise en œuvre de discussions techniques pour la construction d'un Observatoire Varroa dans le cadre de la Plateforme nationale d'épidémiologie en santé animale (Plateforme ESA), un travail de refonte des groupes apicoles dans le cadre de la Plateforme ESA est en cours. La DGAI, en lien avec la Plateforme Esa, reviendra vers l'ITSAP dans des délais courts pour préciser les modalités d'intégration d'un groupe dédié à la construction de l'Observatoire Varroa.

Interapi précise qu'elle n'a pas vocation à intégrer les groupes de travail mais qu'elle porte des orientations et un programme stratégique pour l'ensemble de la filière.

– Dispositifs de surveillance

La DGAI indique en préambule qu'une réflexion concernant la réorganisation des groupes 'abeilles' au sein de la Plateforme ESA est engagée.

Enquête relative aux mortalités hivernales de colonies d'abeilles :

Se référer à la présentation des résultats de l'enquête 2019, par l'Anses, en annexe 5.

Concernant les perspectives, la DGAI indique que les membres du comité d'experts apicole seront prochainement consultés par écrit sur l'opportunité de renouveler cette enquête, et le cas échéant sur les orientations à donner à cette enquête, sur la base de propositions du groupe dédié de la Plateforme Esa. Ce groupe a par ailleurs vocation à être élargi ; les modalités d'appel à candidatures seront présentées dans la note soumise à consultation.

Dispositif de surveillance des Mortalités massives aiguës d'abeilles adultes (MMAAA) :

L'instruction technique relative à ce dispositif a été révisée en juin 2018. L'année 2019 est ainsi la première année de plein exercice pour pouvoir avoir un retour d'expérience sur son évolution. La mise en œuvre des nouvelles dispositions de l'instruction technique fait l'objet d'une enquête auprès des SRAL.

Il est prévu de réunir à nouveau le groupe de travail MMAAA au premier semestre 2020 pour remettre sur la table le chantier de révision du dispositif qui reste toujours ouvert, d'évoquer les pistes d'évolution du dispositif, rendre les premiers résultats et faire un retour de l'enquête conduite auprès des services.

Etude BAPESA :

La DGAI indique que la présentation des résultats de l'étude sera faite par l'ITSAP lors du prochain comité d'experts apicole du CNOPSAV. Le comité de pilotage de l'étude sera réuni en amont, à l'initiative de la DGAI.

Observatoire des mortalités et des affaiblissements de l'abeille mellifère (OMAA)

Se référer aux présentations relatives :

¹ Les relevés de décisions des comités d'experts apicole du CNOPSAV, ainsi que les présentations associées, sont disponibles en ligne à l'adresse : <https://agriculture.gouv.fr/cnopsav-compte-rendus-presentations-et-calendrier>

- à un bilan de la mise en œuvre de l'OMAA dans les 3 régions pilotes (Bretagne, Pays de la Loire et AURA), par un représentant des FRGTV(s) mettant en œuvre l'OMAA, en annexe 6,
- à un retour d'expérience (qualitatif) du dispositif du point de vue des services déconcentrés de l'État (présentation préparée par les DRAAF des régions pilotes OMAA), en annexe 7,
- à un point d'étape sur l'avancée des travaux au niveau national, par la DGAI, en annexe 8,
- à la présentation du cadrage technique demandé par la DGAI à la SNGTV pour la mise en place de la prise en charge d'analyses de laboratoires pour les cas d'intérêts, par la SNGTV, en annexe 9. Ce diaporama n'a pu être présenté aux membres du comité d'experts apicole du CNOPSAV en réunion, faute de temps.

Le dispositif OMAA présente un réel intérêt. Des points d'amélioration sont identifiés et les travaux sont en cours. Concernant la généralisation de l'OMAA, la DGAI indique que cette question est liée à celle du financement. La DGAI a financé une partie importante de l'expérimentation, mais ne pourra pas financer le dispositif sur la totalité des régions. La filière fait valoir qu'un certain nombre de facteurs de stress de l'abeille n'est pas du fait de l'apiculture, ce qui justifie que ce n'est pas aux apiculteurs de financer. La DGAI indique que la question du financement sera abordée lors d'une future réunion de ce comité, à la lumière d'un bilan de la phase pilote.

Concernant la phyto-pharmacovigilance

Se référer à la présentation relative à l'exploitation des données apicoles par la phyto-pharmacovigilance, par l'Anses, en annexe 10.

– Dangers sanitaires réglementés

Point sur la Loi de santé animale

Se référer à la présentation relative à l'avancée des discussions relatives à la loi de santé animale, par la DGAI, en annexe 11.

La DGAI indique qu'une consultation du 'CNOPSAV Santé animale' concernant la stratégie nationale à adopter pour chaque danger sanitaire réglementé (être plus disant ou non au niveau national que la règle européenne définie par la 'loi de santé animale') est envisagée en avril 2020. La filière apicole étant peu représentée à ce 'CNOPSAV santé animale', il est proposé que le comité d'experts apicole du CNOPSAV soit consulté spécifiquement par écrit sur les enjeux relatifs à la filière apicole.

Loque américaine (*Paenibacillus larvae*) : présentation de l'enquête mise en œuvre par la DGAI auprès de la filière et perspectives

Se référer à la présentation dédiée, par la DGAI, en annexe 12.

Les membres du comité d'experts remercient et félicitent Emilie Printz (stagiaire ENSV au Bureau de la santé animale) pour le travail réalisé.

Ce travail va contribuer à éclairer les futures réflexions évoquées au point précédent concernant la stratégie nationale à adopter pour ce danger sanitaire.

Il est convenu le partage d'un article scientifique émanant d'une équipe de recherche allemande mentionnant l'absence de spores de loque américaine dans des lots de miel allemands (situation épidémiologique relative à la loque américaine très favorable en Allemagne).

Aethina tumida

Se référer à la présentation dédiée concernant les actions envisagées en 2020, par la DGAI, en annexe 13.

La DGAI confirme que la mise en œuvre d'un exercice de crise concernant *Aethina tumida* constituera une priorité pour 2020.

En ce qui concerne le maintien de la vigilance des acteurs vis-à-vis de ce danger sanitaire exotique, la DGAI souligne qu'il convient d'actionner tous les leviers pour faire prendre conscience de la menace. Il convient que collectivement, un travail soit réalisé afin de sensibiliser l'ensemble des acteurs et les comportements à risque. Les membres du CNOPSAV sont appelés à renouveler les actions de sensibilisation auprès des apiculteurs via leurs réseaux respectifs. A cet effet, les supports de communication élaborés par le groupe sanitaire de la Plateforme ESA sont mis à leur disposition. Certains membres du comité ont évoqué leurs initiatives en cours ou envisagées sur le sujet. La DGAI indique que le groupe dédié de la Plateforme Esa sera prochainement remobilisé pour, sur la base du bilan de la surveillance, définir de nouvelles actions.

– Questions diverses

Déclarations de ruches

Se référer à la présentation relative au Bilan de la campagne de déclaration de ruches 2019 et aux perspectives, par la DGAI, en annexe 14.

Nosema spp.

Se référer à la présentation du LNR relative aux *Nosema spp*, en réponse à la demande du SPMF de février 2019 qui souhaitait voir aborder le point suivant : « La possibilité de tester l'amélioration éventuelle de l'état des colonies suite à des traitements expérimentaux contre noséma », en annexe 15 .

La DGAI indique que l'opportunité de la mise en œuvre d'actions complémentaires vis-à-vis de *Nosema ceranae* (danger sanitaire de 3ème catégorie) est à discuter entre acteurs de la filière.

Virus

Se référer à la présentation du LNR relative aux virus, en réponse à la demande du SPMF de février 2019 qui souhaitait voir aborder le point suivant : « L'amélioration des bulletins d'analyses de virus pour voir figurer en conclusion l'impact pathogène », en annexe 16. Ce diaporama n'a pu être présenté aux membres du comité d'experts apicole du CNOPSAV en réunion, faute de temps. Le LNR se tient à la disposition des membres du comité pour tout échange sur le sujet.

Frelon asiatique

Il est proposé l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du comité d'experts apicole du CNOPSAV.

Bilan du nouveau format de réunion du comité d'experts apicole du CNOPSAV testé ce jour

Il est convenu de maintenir des réunions sur la journée, mais en allégeant l'ordre du jour et en ciblant sur certains points, dans l'objectif de favoriser les temps d'échanges.

| |
|--|
| <p>Prochaine réunion du Comité d'experts apicole du CNOPSAV : envisagée le 30 septembre 2020 (la tenue de la réunion à cette date sera confirmée via l'envoi d'une invitation).</p> |
|--|

Liste des présentations :

- « Stratégie de filière en matière sanitaire proposée par l'InterApi – Interprofession des produits de la ruche », par Eric Lelong et Franck Aletru, Interapi (Annexe 2)
- « Vers un observatoire national de Varroa », par Julien Vallon, ITSAP (Annexe 3)
- « Conclusions du groupe de travail formation sanitaire des apiculteurs », par Samuel Boucher, SNGTV (annexe 4)
- « Mortalité hivernale des colonies d'abeilles – Enquête nationale 2018-2019 – Résultats pour la France métropolitaine », par Marion Laurent, Anses (annexe 5)
- « OMAA – Restitution des résultats des 3 régions pilotes (Aura – Bretagne – Pays de la Loire) (annexe 6)
- « Retour d'expérience de l'OMAA du point de vue des services déconcentrés de l'État », présentation préparée par Cédric Sourdeau (DGAL), Agnès Gamon (DRAAF Bretagne), Fabienne Buret (DRAAF Pays de la Loire) et Brigitte Barthelet (DRAAF AURA), présenté en réunion par Cedric Sourdeau (DGAI) (annexe 7)
- « OMAA – Point d'avancement des actions nationales », par Sébastien Wendling, DGAI (annexe 8)
- « OMAA : Voie 'Autres troubles' – Présentation d'un protocole standardisé », par SNGTV. [Ce diaporama n'a pu être présenté aux membres du comité d'experts apicole du CNOPSAV en réunion, faute de temps] (annexe 9)
- « La phytopharmacovigilance – Quelle contribution pour la santé de l'abeille ? », par Thomas Quintaine, Anses (annexe 10)
- « Loi de santé animale : quelle catégorisation pour 2021 ? », par Marie-Bénédicte Peyrat, DGAI (annexe 11)
- « Evolution de la stratégie nationale de prévention, de surveillance et de lutte contre la loque américaine », par Emilie Printz, DGAI (annexe 12)
- « *Aethina tumida*, quel plan d'action 2020 ? », par Fayçal Meziani, DGAI (annexe 13)
- « Déclaration de ruches », par Sébastien Wendling, DGAI (annexe 14)
- « Bilan de la situation sur la nosérose », par Stéphanie Franco, ANSES-LNR (annexe 15)
- « Difficultés pour identifier l'étiologie des troubles sanitaires », préparé par Eric Dubois et Stéphanie Franco, ANSES-LNR (annexe 16)